

Proposition de consommateur **ou** faillite

La proposition de consommateur et la faillite constituent deux solutions régies par le gouvernement visant à alléger le fardeau que peuvent représenter d'importants problèmes d'endettement. De plus, ces solutions à l'endettement peuvent uniquement être administrées par un syndic autorisé en insolvabilité et entraînent une suspension officielle des procédures. Ainsi, les créanciers doivent mettre fin aux appels de recouvrement harcelants, aux saisies-arrêts et aux autres procédures judiciaires.

Dans le but de déterminer si l'une ou l'autre de ces options convient à votre situation, vous devez évaluer un certain nombre de facteurs. Explorons les avantages ainsi que les inconvénients de la proposition de consommateur et de la faillite.

PROPOSITION DE CONSOMMATEUR

✓ AVANTAGES

- Les mesures de recouvrement cessent immédiatement et aucun intérêt n'est facturé.
- La procédure est simple et aucun état mensuel des revenus et des dépenses ne doit être produit.
- Vous conservez l'ensemble de vos avoirs et de vos remboursements d'impôt.
- Le montant que vous remboursez est inférieur à celui que vous devez.
- Les sommes recouvrées par les créanciers sont plus élevées que dans le cadre d'une faillite.
- Les paiements sont fixes; par conséquent, ils ne doivent pas être plus élevés si votre revenu augmente.
- Le recouvrement des prêts étudiants est interrompu.
- Les créanciers approuvent la proposition au début du processus, et aucune audience du tribunal n'est requise pour déterminer si vos dettes sont éteintes.
- Vous évitez la faillite, dirigez le processus, prenez votre situation en main et fixez vous-mêmes le montant des paiements selon vos moyens financiers.
- Si vous avez déclaré faillite auparavant, le dépôt d'une proposition de consommateur aura une incidence moindre sur votre dossier de crédit qu'une seconde cession de faillite (laquelle figure pendant 14 ans dans votre dossier de crédit).
- Vous pouvez maintenir vos soldes de cartes de crédit à néant.
- Des séances de consultation portant sur l'établissement d'un budget et la saine gestion financière sont offertes.

FAILLITE

- Les mesures de recouvrement cessent immédiatement, y compris les saisies-arrêts de salaire.
- Aucun intérêt n'est facturé.
- Les créanciers ne peuvent pas la refuser.
- Le syndic produira souvent les déclarations de revenus des particuliers en retard.
- Le processus dure entre 9 et 21 mois s'il s'agit de votre première faillite.
- Il n'y a pas de niveau d'endettement limite pour pouvoir être admissible.
- Des séances de consultation portant sur l'établissement d'un budget et la saine gestion financière sont offertes.

✗ INCONVÉNIENTS

- Si la majorité des créanciers refusent votre proposition, vous pourriez être contraint de déclarer faillite.
 - D'ordinaire, le remboursement d'une proposition de consommateur nécessite plus de temps qu'une faillite normale (de quatre à cinq ans).
 - Le paiement est fixe; pour le modifier, vous devez modifier la proposition et suivre le processus de vote une autre fois.
 - En cas de défaut de paiement (omission de trois paiements), vous ne pouvez pas déposer une autre proposition.
 - Elle figure dans votre dossier de crédit et a une incidence négative sur votre pointage de crédit pour les trois années suivant sa conclusion.
 - Au moment de rétablir votre crédit à la suite de votre proposition, celle-ci sera considérée par certaines institutions financières comme une faillite dans votre dossier de crédit.
 - Vos dettes doivent être inférieures à 250 000 \$ (exclusion faite de l'hypothèque sur votre résidence principale).
-
- Les avoirs sont dévolus au syndic chargé de les liquider, sous réserve de certaines exceptions.
 - Les états mensuels des revenus et des dépenses doivent être soumis au syndic pour examen.
 - Les paiements au titre du revenu excédentaire fluctueront en fonction du revenu mensuel réel.
 - Les créanciers peuvent s'opposer à la libération, et une audience du tribunal peut être nécessaire pour être libéré de la faillite.
 - Elle a une incidence négative sur votre pointage de crédit pour au moins six ans suivant sa conclusion.
 - Elle peut avoir une incidence sur la capacité d'obtenir certains postes.
 - Les remboursements d'impôt sont remis aux créanciers.